

Département  
du Haut-Rhin

Arrondissement  
de Mulhouse

Commune de **BLOTZHEIM**

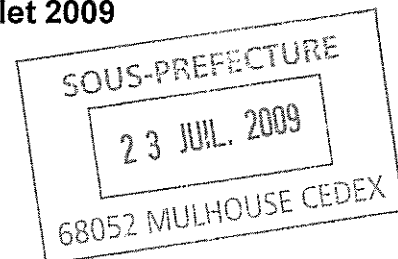
=====

**Extrait du procès-verbal  
des délibérations du conseil municipal**

=====

Conseillers élus : 27  
Conseillers en fonction : 27  
Conseillers présents : 26  
Conseillers absents : 1  
Procurations : 1

**Séance du 9 juillet 2009**



Sous la présidence de M. Jean-Paul **MEYER**, Maire,

Présents : Mmes & MM. Julien **ZIMMERMANN**, Lucien **GASSER**, Sandrine **SCHMITT**, Stefania **EHKIRCH** & Jean-Marc **HAAS**, adjoints.

Mmes & MM. Morand **OBERDORF**, Huguette **HASSEL**, Francis **CARNET**, Maurice **CARNOD**, Gilberte **BISCH**, Martine **LEFEBVRE**, Audrey **GOEPFERT**, Maryvonne **THUET**, Edith **BIXEL**, Pierre **STOFFELBACH**, Jocelyne **LIEBY**, Christine **LINDER**, Marie-Christine **PIRON**, Christophe **SCHLICHT**, Loïc **DOEBELIN**, Anne **MECKER**, Yolande **WINTZERITH**, Marie-Claude **JORDAN**, Pierre **HERZOG** & Fabien **HENGY**, **conseillers municipaux**.

Absent excusé : M. Yves **MAURER**, conseiller municipal.

---

**PROCES-VERBAL SOMMAIRE DE LA SEANCE DU 9 JUILLET 2009**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE BLOTZHEIM**

1. Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et sur proposition du Maire, le conseil municipal désigne, à l'unanimité, Mme Sandrine **SCHMITT** en qualité de secrétaire de séance.
2. Le conseil municipal, par 22 voix pour (dont 3 procurations) et 4 voix contre, approuve le procès-verbal de la séance publique du 28 mai 2009.
3. Il est présenté au conseil municipal une étude faisabilité pour le réaménagement des écoles maternelle et élémentaire.
4. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le Maire à la régularisation d'écritures comptables à insérer dans une décision modificative N° 1 au budget primitif 2009 de la commune.

5. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, émet un avis très favorable aux demandes de la Société Alsacienne de Jeux et Loisirs, à savoir le renouvellement de son autorisation actuelle de jeux, soit 200 machines à sous, 8 tables pour les jeux de roulette et 3 tables pour le Black Jack, en y intégrant une extension pour la boule (3 tables supplémentaires) et le Punto Bunco (2 tables supplémentaires) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2015 ainsi que l'autorisation de maintenir son établissement ouvert jusqu'à 6 h (au lieu de 5 h actuellement).

6. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'acquisition par la commune d'un terrain appartenant à Mmes Chantal KILAMA et Marie-Hélène MULHAUPT d'une part ainsi que de 2 terrains appartenant à M. et Mme Raphaël KILAMA au prix total de 52.620,- €, approuve également la cession gratuite à la commune d'un terrain appartenant à M. et Mme KILAMA et charge le Maire de signer les actes notariés correspondants et de payer les honoraires y relatifs au notaire.

7. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'intégration de terrains communaux situés dans l'Au sur le ban de Saint-Louis dans un avenant N° 2 au bail emphytéotique initial du 16 mai 1988 entre la commune et l'eAu Vive moyennant une compensation financière globale de 15.000,- € ainsi que la reprise par cette association des baux civil et rural respectivement signés entre la commune et le Conservatoire des Sites Alsaciens d'une part et l'EARL SCHMUTZ d'autre part jusqu'à leur échéance, autorise le Maire à signer cet avenant & toutes autres pièces utiles et charge le Maire de l'encaissement de la somme de 15.000,- € en début d'année 2010 conformément à l'accord passé avec l'eAu Vive.

8. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la réception de la voie, des réseaux et des équipements communs du lotissement « Artisanat » et la rétrocession gratuite des parcelles constitutives de ladite voie à la commune, charge le Maire de nommer un commissaire enquêteur et de procéder à l'enquête publique préalable au reclassement de cette voirie dans le domaine public communal et autorise le Maire à signer l'acte notarié y relatif & toutes autres pièces utiles et à prendre en charge tous les frais à intervenir, notamment les honoraires du commissaire enquêteur.

9. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le projet de plan d'alignement de la rue du Trottrain tel que proposé, charge le Maire de nommer un commissaire enquêteur et de procéder à l'enquête publique préalable à l'approbation définitive de ce plan d'alignement et autorise le Maire à la signature de toutes pièces utiles dans le cadre de cette procédure et à la prise en charge de tous les frais à intervenir, notamment les honoraires du commissaire enquêteur.

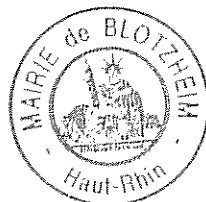
10. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le déplacement et l'extension de l'emprise correspondant à l'amorce de la jonction d'une voie reliant la future ZAE à la rue de l'Expansion, l'acquisition des terrains d'assiette de cette jonction à la SCI CHAPOLIA pour un montant total de 13.064,- € et autorise le Maire à signer l'acte notarié y relatif & toutes autres pièces utiles et à prendre en charge tous les frais à intervenir, notamment les honoraires du notaire.

11. Le conseil municipal prend bonne note de l'autorisation préfectorale, par arrêté N° 2009-167-5 du 16 juin 2009, permettant à la société KIBAG KIES BASEL d'exploiter une carrière sur le territoire des communes de Hégenheim et de Saint-Louis.

12. Le conseil municipal prend note de certains actes de gestion opérés par le Maire dans le cadre des délégations lui ayant été attribuées conformément à la délibération N° 5 du 28 mai 2009.

13. Divers.

Les documents prévus par la loi N° 92-125 du 06.02.92 sont affichés en mairie de Blotzheim.



Le Maire,  
Jean-Paul MEYER

